

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS40

présenté par
M. Bazin, rapporteur

ARTICLE 8 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'inflation touche de plein fouet de nombreuses familles, il est malvenu d'alourdir les charges financières pesant sur les Français. Or, la création d'une contribution de solidarité des organismes complémentaires d'assurance maladie serait directement répercutée sur les contributions des Français. L'objet de cet amendement est donc de supprimer cette nouvelle contribution.